



Mise à l'enquête publique de la révision du plan local d'urbanisme
(P.L.U) de la commune de LECCI
Enquêtes conjointes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 2A139-032023PLU du 9 mars 2023, le maire de Lecci, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U).

Afin d'assurer et d'améliorer l'information et la participation du public, il est procédé durant 30 jours consécutifs, du jeudi 13 avril 2023 à 9h00 au samedi 13 mai 2023 à 17h00, à une enquête publique conjointe relative à la révision du plan local d'urbanisme (P.L.U) de LECCI.

L'enquête publique conjointe se déroulera à la **MAIRIE DE LECCI**, siège de l'enquête, durant 30 jours consécutifs :
du **13 AVRIL 2023** (9h00) au **13 MAI 2023** (17h00)

Le président du tribunal administratif de Bastia a désigné Monsieur Bernard LORENZI en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de diligenter l'enquête publique conjointe. **Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public** pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront à la mairie de Lecci aux dates et horaires suivants :

- **Jeudi 13 avril de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h**
- **Mardi 18 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h**
- **Lundi 24 avril de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h**
- **Jeudi 4 mai de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h**
- **Samedi 13 mai de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h**

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, les pièces des dossiers du projet de révision du plan local d'urbanisme sont tenues gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- a) à la mairie de Lecci du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4526>
- c) à l'adresse internet suivante : enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :

- a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la mairie de Lecci aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;
- b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4526>
- c) par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-4526@registre-dematerialise.fr
- d) par voie postale à l'adresse : Mairie de Lecci – 120 Stradonu di a mirria, 20 137 LECCI, avec la mention « ne pas ouvrir ». A l'attention de M. le Commissaire enquêteur

Les observations transmises par courrier postal et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Lecci.

- Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site de la mairie à l'adresse : <https://www.lecci.fr> et sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/4526>